Services en ligne - Espace OF

GUIDE UTILISATEUR

« Espace OF » est un portail spécifique dédié aux organismes de formation partenaires d'Actalians.
Ce portail a pour vocation de simplifier les échanges entre Actalians et les organismes de formation.
Il répond à deux objectifs :

- vous donner une autonomie et une visibilité plus importante dans la gestion de vos activités avec notre OPCA ;
- accélérer le traitement et le paiement de vos stages de formation.

Nous vous proposons d'accéder à une première offre de services en ligne pour :

- consulter les remboursements de vos stages et imprimer une demande de prise en charge simplifiée ;
- saisir et envoyer un stage collectif dématérialisé.

CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

S'inscrire

Tous les organismes de formation peuvent s'inscrire sur le site « Espace OF » .
Pour vous inscrire, il vous suffit de demander à Actalians qu'il vous fournisse un numéro **d'identifiant** composé de 6 chiffres.
Utilisez le formulaire « contact » pour joindre nos services et réclamer votre identifiant.

Lorsque vous aurez obtenu ce n° d'identifiant, allez sur le site http://www.actalians.fr et cliquez sur le lien « Espace OF ».
Remplissez alors le formulaire d'inscription, validez-le.

Dès que vous aurez renseigné ce formulaire d'inscription, il vous sera possible de vous connecter au site de services en ligne.
Si vous avez perdu votre n° d'identifiant, utilisez le formulaire « contact » pour le réclamer à Actalians.

Se connecter

Pour vous connecter aller sur le site http://www.actalians.fr et cliquer sur le lien « Espace OF ».
Saisissez votre numéro de siret et le mot de passe et cliquer sur OK.

Votre mot de passe est personnel ; c'est vous qui le choisissez.

Ce mot de passe sécurise vos accès à l'Espace OF.

Si vous avez perdu votre mot de passe, il vous est possible de le récupérer par e.mail en vous munissant de l'identifiant indiqué sur votre convention ou sur vos courriers d'accord de prise en charge.

Vous pouvez aussi contacter Actalians via le formulaire « Contact ».
Une fois la connexion établie vous accèdez au menu général.

www.actalians.fr • Tous droits réservés Actalians © • le 03/10/13

Menu général

Le menu général vous permet de :

- consulter vos remboursements
- imprimer des demandes de prise en charge simplifiées
- modifier vos coordonnées et votre mot de passe

Si vous réalisez des stages collectifs et qu'au titre d'une convention cadre annuelle les frais pédagogiques de ces actions de formation vous sont réglés directement, le menu principal sera complété par les rubriques suivantes :

- enregistrer vos stages et les attestations de présence de vos stagiaires
- rechercher un stage
- envoyer vos stages électroniquement à Actalians
- consulter votre convention cadre et identifier les actions de formation prévues dans cette convention

Mode d'emploi des services

Consulter vos remboursements

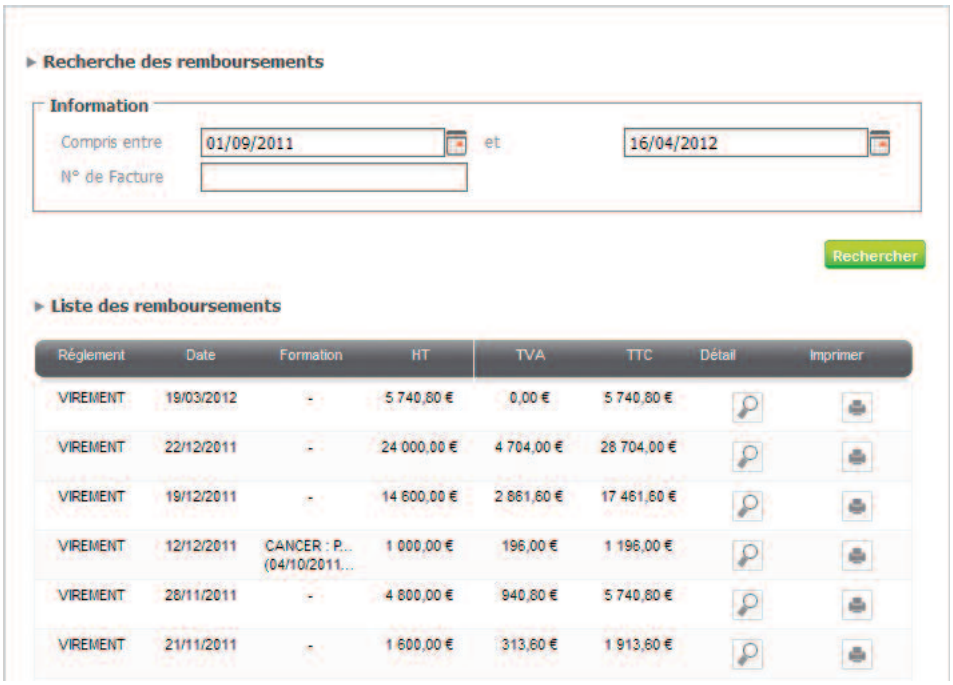
Recherche des remboursements
Information
Compris entre
01/09/2011
et
16/04/2012
N° de Facture
Rechercher
Liste des remboursements
Réglement
Date
Formation
HT
TVA
TTC
Détail
Imprimer
VIREMENT 19/03/2012 - 5 740,80 € 0,00 € 5 740,80 €
VIREMENT 22/12/2011 - 24 000,00 € 4 704,00 € 28 704,00 €
VIREMENT 19/12/2011 - 14 600,00 € 2 861,60 € 17 461,60 €
VIREMENT 12/12/2011 CANCER : P... (04/10/2011... 1 000,00 € 196,00 € 1 196,00 €
VIREMENT 28/11/2011 - 4 800,00 € 940,80 € 5 740,80 €
VIREMENT 21/11/2011 - 1 600,00 € 313,60 € 1 913,60 €

Pour visualiser tous les règlements effectués, saisissez la période de consultation.

Tous les organismes de formation bénéficiaires d'un règlement direct par Actalians de frais pédagogiques peuvent consulter leurs remboursements, quels que soient le dispositif (contrats, périodes, stages du plan de formation) et la durée des formations.

Imprimer une demande de prise en charge simplifiée

Actalians vous propose de personnaliser et d'imprimer vous-même les « demandes de prise en charge simplifiées » que vous adressez aux entreprises en vue de constituer le dossier de prise en charge d'une action collective.
Pour cela cliquer sur le lien « Imprimer une demande de prise en charge simplifiée » et « créer une nouvelle demande de prise en charge ».
Renseignez l'ensemble des informations demandées et cliquez sur «Enregistrer».

Vous visualisez la demande pour vérification, et l'imprimez ensuite en cliquant sur la loupe.

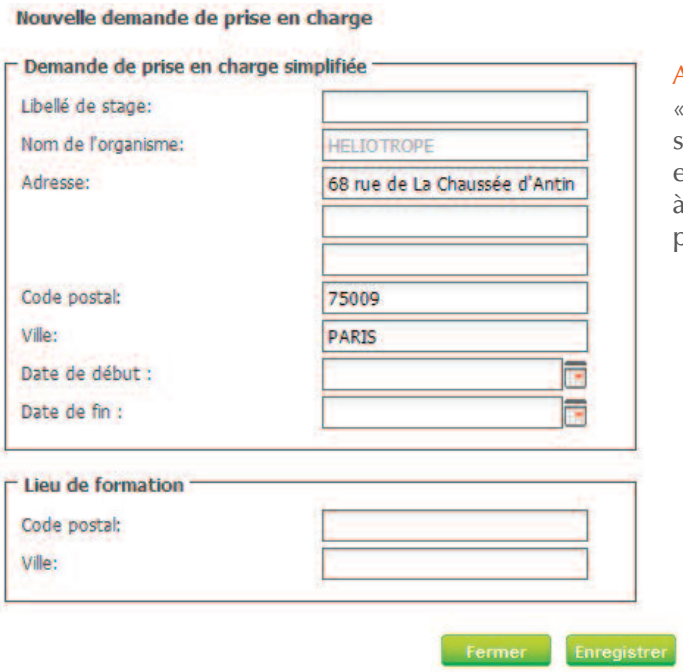

A savoir ! Vous pouvez modifier « l'adresse de l'organisme » si vous souhaitez que la demande de prise en charge simplifiée soit retournée à un centre de formation en particulier.

Les demandes doivent être soigneusement renseignées par les entreprises. Si la formation se déroule pour tout ou partie hors temps de travail, la demande doit être signée conjointement par l'employeur et le salarié bénéficiaire de l'action.
Elles doivent être accompagnées d'une copie du dernier bulletin de salaire du salarié inscrit à la formation.

DEMATERIALISATION DES STAGES DE FORMATION

Pour accéder aux services de dématérialisation des stages vous devez avoir conclu une convention cadre annuelle avec Actalians et lui avoir envoyer un RIB.

Avant de procéder à l'enregistrement du stage, nous vous invitons à consulter votre convention cadre annuelle pour vérifier que le stage est bien inscrit dans la convention.

Consulter votre convention cadre et les barèmes de prise en charge

Pour consulter l'ensemble des stages qui font l'objet d'une convention avec Actalians cliquer sur le lien « Consulter les actions de formation conventionnées ». La liste des conventions signées apparaît. En cliquant sur une convention, vous obtenez la liste des stages conventionnés avec les barèmes de prise en charge.

Liste des actions de formations conventionnées H003 2012 6

Réf OPCA PL	Stage	Durée max	Prise en charge	Statut	Date
4317	Le dossier pharmaceutique	4	23,92 €	ANNULE	
4317	Le dossier pharmaceutique	4	23,92 €	SIGNE	05/03/2012
4339	Cancer : prévention/ suivi thérapeuti...	1	239,20 €	SIGNE	05/03/2012
4339	Cancer : prévention/ suivi thérapeuti...	1	239,20 €	ANNULE	
4339	Cancer:prévention au suivi .. 2 jours	2	239,20 €	ANNULE	
4339	Cancer:prévention au suivi .. 2 jours	2	239,20 €	SIGNE	05/03/2012

A savoir ! la référence Actalians correspond à un thème prioritaire et à un barème applicable. Il n'est donc pas étonnant de voir des stages différents ayant la même référence Actalians.

Vérifiez le statut de votre convention cadre annuelle, il est nécessaire qu'elle figure sous statut « signé » pour pouvoir procéder à la dématérialisation de vos stages.

Créer un stage

Ce menu vous permet de saisir un stage collectif et de l'envoyer électroniquement à Actalians.
Vous pouvez saisir le stage, comme il vous convient. Soit au fur et à mesure des inscriptions des stagiaires ou en totalité à la fin de la formation.

L'envoi électronique du stage à Actalians ne peut être effectué que lorsque toutes les attestations de présence des stagiaires ont été saisies, à l'issue de la formation.

Pour saisir un stage, cliquez sur le lien « Créer un stage » et renseignez l'ensemble des informations qui vous sont demandées.
Puis cliquez sur « Valider » et saisissez ensuite les informations concernant les stagiaires et leurs entreprises.

Les intitulés de stage sont présélectionnés, à partir des thèmes de formation inscrits dans la convention cadre annuelle. Si vous ne trouvez pas l'intitulé du stage que vous souhaitez dématérialiser, prenez contact avec nos services pour une mise à jour de votre convention cadre annuelle.

Si Actalians accepte de compléter la convention annuelle avec ce nouveau stage, une nouvelle convention sera éditée et vous pourrez alors retrouver l'intitulé de ce stage dans la liste des formations retenues pour votre organisme.

Pour vous faciliter le suivi de vos enregistrements, nous vous proposons d'enregistrer votre propre numérotation de stage, dans la rubrique « numéro de stage ».

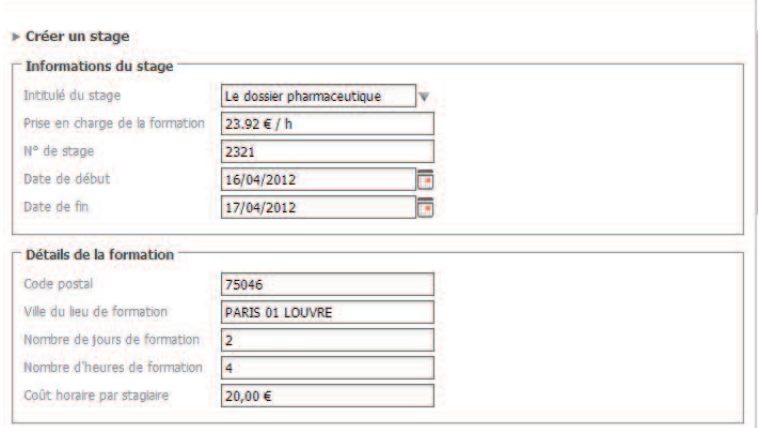

▸ **Créer un stage**

Informations du stage

Intitulé du stage	Le dossier pharmaceutique
Prise en charge de la formation	23.92 € / h
N° de stage	2321
Date de début	16/04/2012
Date de fin	17/04/2012

Détails de la formation

Code postal	75046
Ville du lieu de formation	PARIS 01 LOUVRE
Nombre de jours de formation	2
Nombre d'heures de formation	4
Coût horaire par stagiaire	20,00 €

Attention ! Le nombre de jours ou d'heures de formation ne peut être supérieur au plafond indiqué dans la convention. Pour notre base de calcul, une journée de formation équivaut à 7 h/jour soit 3,5 h pour une demi-journée.

Impossibilité de saisir une entreprise :

Toutes les entreprises adhérentes d'Actalians sont identifiées à partir de leur code Siret. Si, à la saisie, il apparaît que ce code Siret n'est pas connu de l'Espace OF, vous ne pourrez pas dématérialiser ce dossier. Il vous suffira de le notifier dans l'envoi de vos pièces « papier » .
Joignez l'ensemble des documents relatifs à cette entreprise, un de nos opérateurs complètera l'enregistrement de votre stage, à partir des documents fournis.

Pour modifier un stage, supprimer ou ajouter un stagiaire, et saisir une attestation de présence, vous devez rechercher le stage précédemment saisi :

Pour cela vous devez utiliser la transaction « Rechercher un stage » et sélectionner le stage que vous souhaitez modifier.

Modifier un stage

Tant que le stage n'a pas été envoyé à Actalians, il vous est possible de le modifier, d'ajouter ou de supprimer des stagiaires.
Si le stage a déjà été envoyé à Actalians, il vous est impossible de le modifier.

Saisir une attestation de présence

Vous pouvez saisir les attestations de présence en création de stage, si vous optez pour la saisie globale de toutes les informations, à l'issue de la formation.
Si vous mettez à jour votre dossier de formation au fur et à mesure des inscriptions ou du déroulement de l'action, vous pourrez saisir les attestations de présence à partir du menu « Modifier un stage ».
Les attestations s'enregistrent par demi-journée.

Le programme considère par défaut que tous les stagiaires ont été présents. Vous ne devez donc saisir que les absences des stagiaires.

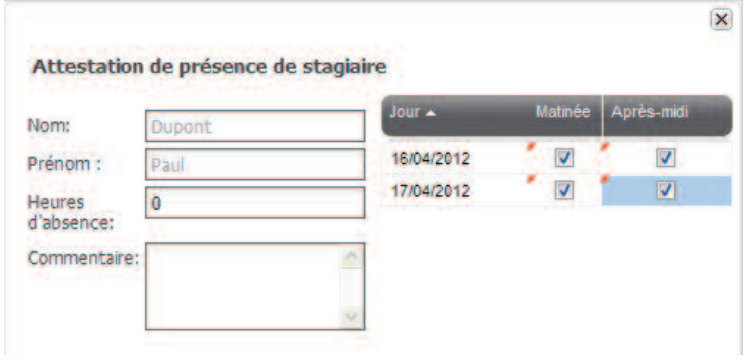

La saisie des absences s'effectue en heures.
A savoir ! une demi-journée correspond à 3,5 h, une journée à 7 h.

Envoyer vos stages à Actalians

Lorsque tous les stagiaires ont été enregistrés et que toutes les attestations de présence ont été saisies, vous pouvez envoyer le stage à Actalians.
Pour ce faire : cliquez sur le lien « Envoyer vos stages à Actalians ».
Le système affichera alors la page suivante :

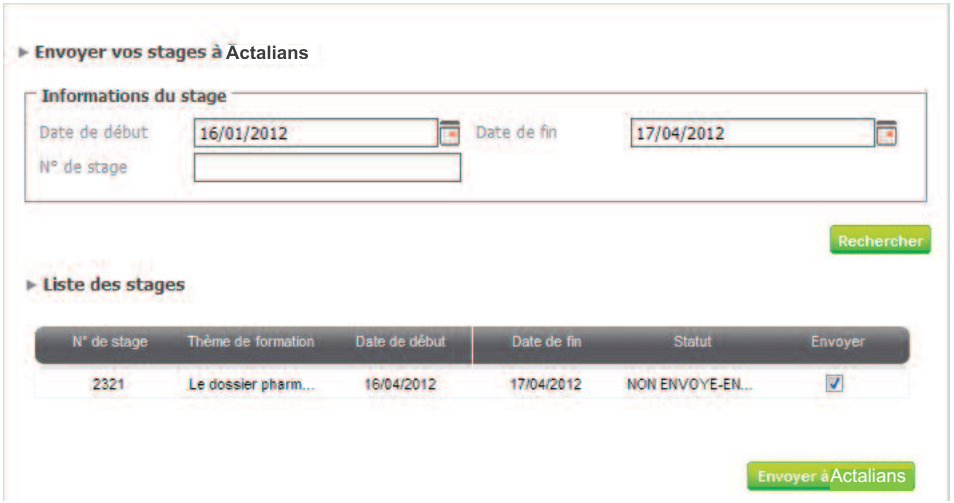

Cochez le stage que vous désirez envoyer et cliquer sur le bouton «Envoyer». Le stage est automatiquement envoyé à Actalians.

A savoir ! le stage ne sera transmis à l'opérateur d'Actalians que le lendemain.

Rechercher et consulter vos stages

Pour rechercher et consulter vos stages, cliquez sur le lien, « Rechercher un stage ».
L'ensemble des stages saisis sur l'Espace Organismes de Formation seront affichés.
Le numéro du stage est un numéro interne à votre structure.
Le numéro de dossier est un numéro attribué par Actalians.

A noter : plusieurs statuts permettent de suivre l'état de traitement de vos demandes :

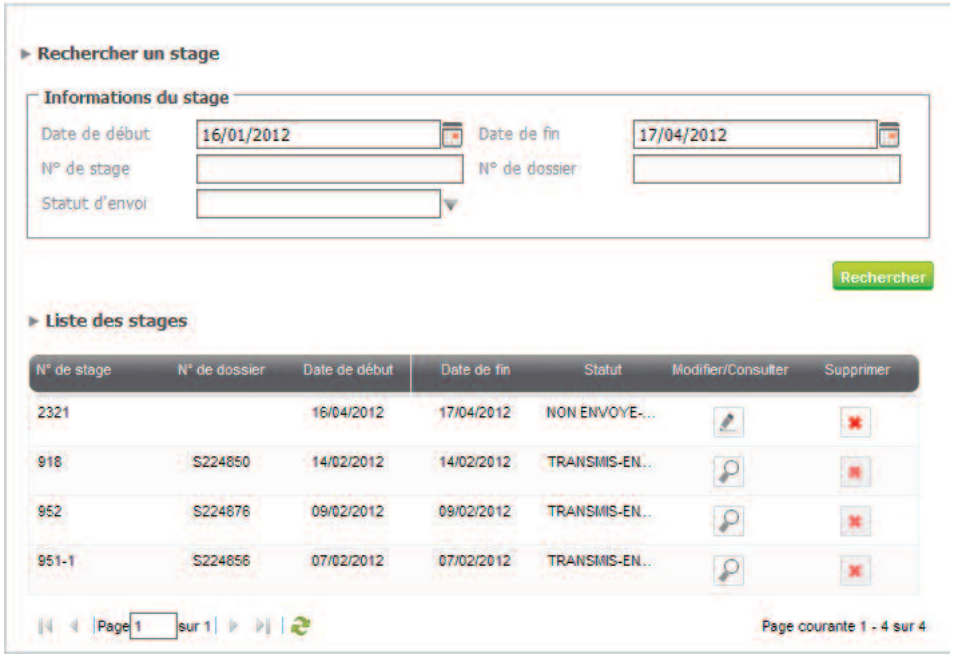

A envoyer-en cours	Vous venez d'autoriser la transmission de vos données vers Actalians en cliquant sur « Envoyer vos stages à Actalians ». *A ce stade, vous ne pouvez plus modifier votre stage*
Envoyé-en cours	Il s'agit d'un état intermédiaire où vos données font l'objet d'une intégration dans notre système d'information ; cette synchronisation est réalisée au bout de 24 heures.
Transmis-en cours	Il s'agit d'un accusé de réception qui vous indique que vos données ont bien été intégrées. Vous bénéficiez d'ailleurs d'un numéro de dossier.
Engagé-transmis	Vos données ont été vérifiées et ont fait l'objet d'un engagement financier.
Refusé-transmis	Votre dossier a été refusé.
Soldé-transmis	Votre dossier a fait l'objet d'un règlement sur la base des pièces justificatives habituelles.

Obtenir le règlement de l'action de formation

Nous vous invitons à poster le jour même de l'envoi de votre stage dématérialisé :

- Les demandes préalables et les bulletins de salaire des stagiaires ;
- La facture et l'attestation de présence.

Votre stage aura déjà été traité et enregistré. Dès la réception de ces pièces nous procèderons au contrôle du dossier et à sa mise en paiement.
Tous les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire pour lequel vous nous avez fourni un RIB.

En cas de changement de compte bancaire, n'oubliez pas de nous adresser votre nouveau RIB.

www.actalians.fr • Tous droits réservés Actalians © • le 03/10/13